

Université: bientôt la fin d'un anachronisme ?

Du point de vue de la visibilité internationale, la couverture disciplinaire la plus large peut constituer un atout, notamment (mais pas seulement) en raison des critères adoptés par les rankings les plus en vue.

■ Des universités habilitées à donner certains cours mais pas à tous les niveaux: il est temps de corriger ce raté qui déforce nos universités incomplètes, leurs étudiants, et notre système universitaire dans son ensemble. C'est même une priorité.

La configuration de notre système universitaire a fait l'objet, au cours des dernières décennies, de multiples débats, rapports et propositions. Un thème privilégié est celui de la "rationalisation" de l'université, envisagée selon deux dimensions recouvrant des préoccupations différentes: la première dimension, la "rationalisation de l'offre", vise la réplique, par plusieurs universités, de "petites sections" (des cursus d'études pour lesquels la population étudiante concernée est relativement réduite); la deuxième dimension, la structuration du "paysage" universitaire, porte sur le nombre (et l'opportunité de fusions éventuelles) d'universités dans un paysage parfois jugé trop fragmenté.

Dans une nouvelle étude⁽¹⁾ qui balaie les 50 dernières années, nous confrontons l'évolution des débats à celle de la réalité du terrain. Quel bilan

peut-on tirer à l'issue d'un itinéraire qui, partant de la loi d'expansion universitaire de 1965, prend en considération les rapports de "sages" de 1976 et de 1998⁽²⁾, puis le décret "Bologne" de 2004, pour aboutir au décret "Paysage" de 2013 ?

Autant d'unifs que les voisins

Le contraste est frappant entre les deux dimensions de ce que l'on entend par "rationalisation" de l'université :

– pour ce qui concerne la dimension "rationalisation de l'offre" universitaire, rien n'a changé par rapport à la situation décrite dans les rapports des "sages" de 1976 et de 1998;

– en revanche, pour ce qui concerne la dimension du "paysage" universitaire, la situation s'est radicalement modifiée par rapport à celle prévalant lors de la publication de ces rapports.

Commençons par cette seconde dimension. En l'espace de quelques années, le "paysage" universitaire en Belgique francophone, qui se composait de 9 universités (parmi lesquelles 3 universités complètes) et d'une Fondation universitaire, s'est radicalement simplifié, les

JEAN-PAUL LAMBERT

Recteur honoraire de l'Université Saint-Louis – Bruxelles et membre de l'Académie royale de Belgique.

institutions "monofacultaires" ou "monodisciplinaires" ayant fusionné avec plus grand qu'elles. Ne subsistent plus que les 3 universités complètes et 3 universités "incomplètes" (ou "spécialisées", selon la terminologie internationale) qui, toutes trois, couvrent un large spectre de domaines d'études.

Avec 6 universités pour quelque 4,7 millions d'habitants, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose désormais d'un système universitaire qui compte un nombre d'universités comparable à celui que comptent (en rapport avec leur population respective) tous nos voisins européens.

Partage de tâches ?

Revenons à la première dimension, celle de la "rationalisation de l'offre" universitaire. L'examen révèle que, comme il y a 40 ans, subsistent de nombreux cursus d'études (presque tous offerts par les universités complètes) qui, tout en étant peu (voire très peu) peuplés, sont répliqués par plusieurs universités. Le maintien de ces sections coûte cher, en général, aux universités organisatrices. Face à ce constat, les "sages" de 1976 comme ceux de 1998 s'interrogeaient

sur l'opportunité d'un éventuel "partage des tâches" entre universités qui, tout en restant "complètes" (car continuant à couvrir tous les domaines d'études), seraient néanmoins invitées à se

“spécialiser” quelque peu, en se répartissant l’organisation des “petites sections”.

Cet appel aurait-il plus de chances d’être entendu aujourd’hui ? La réponse doit être prudente car le contexte, dans le même temps, s’est modifié. L’environnement universitaire d’aujourd’hui se distingue radicalement de celui du siècle passé par l’importance majeure prise par la dimension internationale. Que l’on songe au “processus de Bologne”, à l’arri-

vée tonitruante des rankings internationaux ou à l’émergence d’excellentes universités dans de grands pays nouvellement industrialisés, toutes nos universités sont dorénavant condamnées à conforter leur visibilité et leur crédibilité internationales.

Or l’analyse montre que, du point de vue de la visibilité internationale, la “couverture disciplinaire” la plus large (en particulier dans les secteurs des sciences et des sciences de la santé) peut constituer un atout, notamment – mais pas seulement – en raison des critères adoptés par les rankings les plus en vue.

Un handicap structurel

Les mêmes contraintes de visibilité et de crédibilité internationales pèsent évidemment sur les universités incomplètes. Ces contraintes commandent de mettre fin à une disposition, reliquat d’un passé ancien, qui n’a aucun équivalent dans le monde, est donc incom-

préhensible pour des partenaires étrangers potentiels et déforce, dès lors, très sévèrement nos universités incomplètes. Il s’agit de la disposition qui voit ces universités habilitées (pour certains domaines d’études) pour le premier cycle, pour les deuxièmes cycles “de spécialisation” (advanced masters) et pour le troisième cycle (doctorat), sans l’être pour le deuxième cycle initial ! Le maintien de ce qu’il

faut bien appeler un anachronisme constitue, pour nos universités incomplètes et leurs étudiants, un handicap structurel qui les déforce et, par là même, déforce notre système universitaire dans son ensemble.

L’examen montre que la correction de cet anachronisme, tout en confortant à la fois la visibilité et la crédibilité internationales de nos universités incomplètes, de même que leur potentiel au service du (re) déploiement régional, n’aurait aucun impact négatif sur les “grands équilibres” de notre système universitaire. On vérifie que, moyennant l’adoption de l’une ou l’autre “balise” pour des formations particulièrement coûteuses, le nombre de cursus potentiellement concernés est réduit. De même pour la population étu-

diane concernée, qui serait très inférieure à celle des étudiants en architecture qui ont intégré les universités à la rentrée 2010, sans que cette intégration ait alors donné lieu à commentaires sur un quelconque bouleversement des équilibres du système.

La correction de cet anachronisme, qui nous mettra en conformité avec les standards internationaux, doit donc recevoir la plus haute priorité.

→ (1) “Rationalisation de l’offre universitaire et structuration du ‘paysage’. Bilan et perspectives.” (dans “La Revue nouvelle” n°7/2016).

→ (2) Il s’agit des deux seuls rapports de “sages” remis, à sa demande, à un ministre de l’Enseignement supérieur au cours des 50 dernières années, celui de 1976 par les recteurs Welsch et Troisfontaines, et celui de 1998 par les recteurs honoraires Bodson et Berleur.